

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal – Législature 2013-2017

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise, est chargée de préavis sur l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (article 68 de la LOJV).

L'objet de ce présent rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public, jusqu'à la fin de la législature 2013-2017, soit au 31 décembre 2017.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi après-midi 12 octobre 2016, à la Salle du Sénat, Palais de Rumine, Place de la Riponne 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech, Fabienne Despot ; MM. Manuel Donzé, Laurent Miéville, Nicolas RoCHAT Fernandez (Vice-président) et Jean-Marie Surer. Mme Jessica Jaccoud et M. Jacques Perrin étaient excusés pour cette séance. Aucun expert de la commission n'a assisté à cette séance, car comme le prévoit l'article 159a de la LGC : « *le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée que lors de précédentes élections d'assesseurs intervenues, depuis le début de la législature en juillet 2012. Elle a pris renseignement auprès du Tribunal cantonal, afin de déterminer quel profil professionnel était actuellement recherché par la cour concernée. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO) du vendredi 8 juillet 2016:

- 1 spécialiste en droit des étrangers

Pour information, la commission a dû s'employer, à plusieurs reprises, pour trouver le candidat idoine à ce poste. En effet, plusieurs publications dans la FAO n'ont malheureusement pas suffi.

Préavis de la Commission de présentation

La commission a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs du début de législature, c'est-à-dire en fonction des besoins de la cour, mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière.

À l'échéance du délai, soit le samedi 6 août 2016, la Commission de présentation a reçu six candidatures. Après un examen attentif des dossiers reçus, les membres de la commission ont préavisé unanimement en faveur de l'élection de :

- Michele SCALA

Tous les autres candidats ont reçu un préavis négatif de la commission au motif que leur profil ne correspondait pas aux besoins de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Néanmoins, deux personnes maintiennent leur candidature, il s'agit de :

- Josiane MAISTRELLO

- Marcello ZUCCO

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, à l'élection de Monsieur Michele Scala, dont le profil professionnel correspond aux besoins actuels de la Cour de droit administratif et public, pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chésereux, le 23 octobre 2016

Le Président :
(signé) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.